

**Fiche d'information**

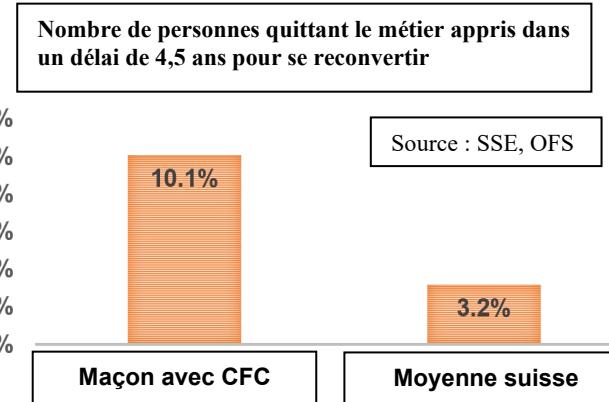
## **Renégociation de la Convention nationale de la construction 2025**

### **La Convention nationale en bref**

La Convention nationale (CN) est la convention collective de travail pour le secteur principal de la construction. Elle régit les salaires et les conditions de travail des quelque 80 000 travailleurs de la construction en Suisse qui œuvrent dans le bâtiment, le génie civil, la construction de routes et la construction de tunnels.

La CN est le fruit de négociations menées par les syndicats Unia et Syna d'une part, et la Société suisse des entrepreneurs (SSE) d'autre part. Environ 70 % des ouvriers de ce secteur sont syndiqués. La construction est ainsi la branche qui affiche le taux de syndicalisation le plus élevé de Suisse.

- La durée de validité de la Convention nationale actuelle est de trois ans et elle expire fin 2025. Les parties contractantes doivent donc la renégocier. Faute d'entente sur une nouvelle Convention d'ici la fin de l'année, il résultera un vide conventionnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Les horaires de travail constituent l'enjeu central des négociations. Les journées de travail excessivement longues compliquent la vie familiale et poussent un maçon qualifié sur deux à quitter le secteur aujourd'hui. Un sur dix tourne même le dos au secteur dans les cinq ans suivant la fin de son apprentissage. Ce taux est trois fois plus élevé que la moyenne économique globale.
- Une analyse de la Société suisse des entrepreneurs prévoit qu'il manquera un tiers de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire d'ici à 2040.<sup>1</sup> Une autre étude commandée par la région grisonne de la SSE confirme également le contexte : « Les longues heures de présence accroissent la difficulté de concilier la vie professionnelle avec les obligations familiales et la vie sociale. »<sup>2</sup>
- Outre la garantie de leur pouvoir d'achat, les principales revendications des travailleurs sont donc l'introduction d'horaires de travail plus favorable avec la vie familiale, la suppression de la règle illégale du temps de déplacement non payé entre l'entreprise et le chantier, et une pause du



<sup>1</sup> *Etude sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur principal de la construction.* <https://baumeister.swiss/fr/la-sse-publie-une-etude-sur-la-penurie-de-main-doeuvre-qualifiee-dans-le-secteur-principal-de-la-construction/>

<sup>2</sup> *Modèles de temps de travail alternatifs : analyse des besoins et recommandations* (en allemand). [https://www.fhgr.ch/fileadmin/news/news-institute\\_und\\_zentren/240403\\_Studie\\_FHGR\\_Alternative\\_Arbeitsmodelle\\_final.pdf](https://www.fhgr.ch/fileadmin/news/news-institute_und_zentren/240403_Studie_FHGR_Alternative_Arbeitsmodelle_final.pdf)

matin rémunérée. Pour trouver un accord, il est indispensable de résoudre ces questions, dans l'intérêt des travailleurs de la construction, mais aussi dans celui de l'ensemble du secteur.

- Selon le Seco, l'autorité de surveillance, la réglementation actuelle du temps de déplacement n'est pas conforme aux dispositions impératives du droit du travail. Le Seco exige « l'adaptation des dispositions relatives au temps de déplacement lors des prochaines négociations CCT » (communication écrite du Seco, 21 février 2025).
- Fin 2022 déjà, lorsqu'ils ont conclu leur dernier accord, les partenaires sociaux s'étaient engagés à trouver des solutions aux problématiques du temps de travail et de déplacement avant le renouvellement suivant de la Convention.



#### Art. 1

Les parties créent un groupe de travail qui, **d'ici à la mi-2024**, se penchera sur les questions suivantes et **proposera de nouvelles solutions** aux parties contractantes:

- le versement ou le report des heures supplémentaires conformément à l'art. 26, al. 4 CN ainsi que les réglementations y relatives;
- l'aménagement du temps de travail et un débat approfondi sur la réglementation du temps de déplacement;
- des formes modernes de temps de travail qui tiennent compte à la fois des intérêts des entreprises et des travailleurs ;
- protection de la santé, en particulier en cas de mauvais temps;
- possibilités d'instaurer un «compte longue durée de vacances ou d'heures supplémentaires»;
- amélioration de la situation des travailleurs plus âgés; promotion professionnelle
- renforcement de l'attractivité des formations dans le domaine de la construction.

- Après avoir posé, comme condition à la création d'un groupe de travail prévu, l'exigence de déterminer elle-même la composition de la délégation syndicale, la SSE a refusé toute discussion sur les points convenus jusqu'à peu avant le début des négociations actuelles.
- Suite à de longes tergiversations de la part de la Société des entrepreneurs, les négociations actuelles en vue du renouvellement de la Convention n'ont donc débuté qu'en été 2025. Depuis lors, quatre des cinq tours de négociations programmés ont eu lieu (état au 16 octobre 2025).
- Plutôt que de répondre aux préoccupations des travailleurs de la construction, ou même d'engager des négociations sérieuses en toute bonne foi, la Société des entrepreneurs a présenté au début des négociations un texte de plus de 50 pages, déclarant qu'il s'agissait de la nouvelle CN que les syndicats devaient accepter comme base de négociation.
- Le [cahier de revendications de la direction de la Société des entrepreneurs](#) comporte une série de détériorations substantielles : journées de travail plus longues, plus du double d'heures supplémentaires moins bien payées, le samedi considéré comme un jour de travail ordinaire, diminution du salaire en cas de maladie et réduction de moitié des délais de congé pour les ouvriers de la construction de plus de 55 ans.
- Par manque de perspective d'accord rapide, les syndicats ont plaidé à diverses reprises ces derniers mois en faveur de dates de négociation supplémentaires afin de dégager la voie vers une solution. La Société suisse des entrepreneurs a plusieurs fois rejeté cette demande et insisté pour que l'on reprenne sa proposition de convention.
- Du point de vue d'Unia et de Syna, la stratégie consistant à refuser de discuter dans le cadre de négociations ne peut pas permettre d'atteindre un accord. Si la direction de la SSE avait accepté d'organiser des séances supplémentaires et de mener des négociations sérieuses plus tôt, nous n'en serions pas là aujourd'hui.
- Vu le refus de la SSE de négocier pour résoudre les problèmes urgents du secteur, les travailleurs de la construction ont décidé de journées de protestation à l'automne 2025.

#### État au 16 octobre 2025

##### Pour plus de renseignements :

Nico Lutz, négociateur en chef et membre du comité directeur d'Unia, 076 330 82 07

Chris Kelley, coresponsable du secteur Construction d'Unia, 076 302 27 15

Michele Aversa, coresponsable de la branche Construction de Syna, 078 775 32 64